

29 janvier 2014, Luxembourg

Communiqué de presse

FONDS D'INVESTISSEMENT LUXEMBOURGEOIS

BILAN 2013 POSITIF – DÉFIS POUR L'AVENIR

2013 a été une **année généralement positive** pour l'industrie luxembourgeoise des organismes de placement collectif (OPC) :

- Les actifs nets gérés par les fonds d'investissement de droit luxembourgeois ont atteint 2.615,4 milliards d'euros à la fin du mois de décembre 2013 (fin 2012 : 2.383 milliards);
- Avec 193 milliards d'euros en 2013, les souscriptions nettes réalisées par les OPC luxembourgeois ont représenté près de la moitié de l'ensemble des émissions nettes réalisées par l'industrie européenne de l'épargne collective;
- Le nombre de fonds et sous fonds a légèrement augmenté sur les derniers douze mois pour s'établir à 3.902 (fin 2012 : 3.841) ou 13.685 unités (fin 2012 : 13.420);
- Près de 100 nouveaux promoteurs ont lancé des produits au Luxembourg.

Ces chiffres sont cependant volatiles, il reste **des menaces et des défis** pour le secteur. En effet, alors que la Directive européenne sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (directive AIFM) est enfin entrée en vigueur, et malgré des avancées positives dans les négociations sur la réglementation FATCA, l'agenda réglementaire reste chargé et menaçant. De ce point de vue, le projet de Taxes sur les Transactions Financières (TTF), le projet de réglementation des fonds monétaires et les derniers arbitrages sur MIFID 2, peuvent gravement pénaliser des pans entiers de l'industrie de la gestion d'actifs européenne.

Par ailleurs, l'ALFI insiste sur la nécessité de maintenir coûte que coûte la **compétitivité** de la place financière luxembourgeoise. Il faut garantir une stabilité réglementaire et fiscale et, au niveau des coûts, examiner des pistes pour plus de compétitivité. Ceci est d'autant plus important que la concurrence de places financières étrangères qui veulent se positionner comme centres d'OPC devient de plus en plus rude.

Plusieurs pays ont ainsi mis en place des stratégies de développement de l'infrastructure et des cadres légaux et réglementaires locaux et lancé des initiatives de promotion agressives de leurs centres financiers. Le Luxembourg doit réagir en intensifiant encore ses propres **efforts de promotion** à travers le monde. Il existe en effet manifestement un intérêt pour les produits et services luxembourgeois dans d'autres parties du monde, comme le montre par exemple le grand succès du roadshow que l'ALFI a organisé début décembre 2013 dans 7 pays asiatiques. Près de 1200 participants ont assisté aux séminaires d'information organisés par ALFI. Il convient donc de satisfaire cet intérêt en étant beaucoup plus présent sur le terrain, quitte à y être représenté de façon permanente. Cela coûte bien sûr de l'argent et le secteur privé compte, de ce point de vue, sur le support du nouveau gouvernement.

En ce qui concerne AIFMD, six mois après l'implémentation de la Directive, les effets de cette nouvelle réglementation commencent à prendre forme. Au Luxembourg, quelque 90 gestionnaires de fonds alternatifs ont postulé auprès de la CSSF pour un agrément sous la nouvelle réglementation. À ce stade, 12 sociétés sont inscrites sur la liste officielle des gestionnaires de fonds alternatifs de la CSSF, 6 autres ont reçu un agrément et sont en train de finaliser les formalités administratives.

Du point de vue des produits, les fonds d'investissement alternatifs de droit luxembourgeois gèrent actuellement quelque 500 milliards d'euros d'actifs. L'objectif de l'ALFI est de doubler ces actifs dans les 5 ans à venir. Pour y parvenir, nous comptons notamment sur notre gamme de véhicules d'investissement très complète. Dans ce domaine, deux évolutions nous semblent mériter une attention particulière :

- Le nouveau régime de **Limited Partnership** introduit avec la loi transposant la Directive AIFM en droit luxembourgeois a rencontré le succès escompté : jusqu'à présent, 83 unités ont été créées sous ce régime ;
- De même, les **fonds d'investissement spécialisés (FIS)** continuent sur leur lancée. Plus de 1.500 FIS ont été créés depuis l'introduction de ce régime en 2007. Ils gèrent aujourd'hui plus de 300 milliards d'euros d'actifs. C'est le produit d'investissement le plus populaire de sa catégorie en Europe.

Même si ces premiers résultats sont très encourageants, il faudra néanmoins attendre au moins la fin de juillet 2014 pour savoir quelle place Luxembourg jouera à l'avenir dans ce segment de marché.

-FIN-

Pour toute information complémentaire, merci de contacter :

Anna Přihodová
Communications Manager
Tel: +352 22 30 26 - 1
E-mail: anna.prihodova@alfi.lu

Notes aux éditeurs:

L'Association Luxembourgeoise des Fonds d'Investissement (ALFI) est l'organe représentatif du secteur des fonds d'investissement au Luxembourg. Créée en 1988, l'association représente plus de 1 300 fonds domiciliés au Luxembourg, des sociétés de gestion et un large éventail de prestataires de services tels que des banques dépositaires, administrateurs de fonds, agents de transfert, distributeurs, cabinets d'avocats, consultants, experts en fiscalité, auditeurs et comptables, sociétés spécialisées en informatique et en communication. Le secteur luxembourgeois constitue le plus important domicile de fonds en Europe et occupe la première position mondiale dans la distribution transfrontalière de fonds. Les véhicules d'investissement domiciliés au Luxembourg sont distribués dans plus de 70 pays, notamment en Europe, en Asie, en Amérique latine et au Moyen-Orient. www.alfi.lu

Suivez notre actualité sur Twitter: [@ALFIfunds](https://twitter.com/ALFIfunds) ou dans notre groupe de discussion [LinkedIn](#).